

Législature 2020 - 2025
Séance du 7 juin 2022
Résolution n°2 / 2022

**Résolution au sujet de l'affectation de la Laiterie de Bossy
présentée par la commission ad hoc « Laiterie »**

Vu les débats menés par la commission ad hoc sur l'affectation de la Laiterie de Bossy depuis janvier 2021;

Vu le sondage réalisé au printemps 2021 auprès de la population et la liste qu'il a permis d'établir s'agissant des principales activités qui devraient être envisagées pour l'exploitation du bâtiment : location de salles pour fêtes privées; présentation et dégustation de produits du terroir; local pour les jeunes; carnotzet, buvette, café ou tea-room; salles pour les associations communales; expositions d'artistes; organisation d'ateliers, de cours, de conférences, d'activités de partage de compétences;

Vu l'étude d'architecte réalisée en mai 2019 (étude Calame) et une proposition qui a été faite à la commission en mars 2021 par une architecte d'intérieur habitant Bossy (projet Collins);

Vu le rapport sur ses travaux établi par la commission ad hoc le 24 mai 2022,

Le Conseil municipal demande à l'Exécutif
à l'unanimité

1-D'établir un cahier des charges pour une rénovation et un aménagement du bâtiment de la Laiterie de Bossy permettant l'accueil d'un large éventail d'activités et fondé sur les recommandations suivantes (la désignation des pièces correspond à celle des plans en annexe) :

a-« Salle d'accueil » (ancienne cuisine: pièce du rez-de-chaussée avec porte extérieure et 2 fenêtres):

- Prévoir une pièce polyvalente pouvant accueillir, selon les besoins, des réunions de travail, des fêtes privées, des conférences (à participation restreinte), éventuellement de projections, et des **consommateurs** de petite restauration.
- Maintenir une ouverture vers la « chambre à lait » pour un accès aisé depuis la future cuisine (« local des pompes »)
- Envisager une fenêtre passe-plats depuis la cuisine (voir aussi « local des pompes »)

b- « Cave à fromage » (grande pièce sombre ne disposant que de deux soupirails)

- Prévoir une pièce polyvalente, pouvant servir notamment pour des projections en tenant compte de l'absence presque totale de lumière naturelle
- Prévoir un espace de rangement (armoire)
- Envisager d'agrandir autant que possible l'ouverture existante donnant sur la « salle d'accueil » munie d'une séparation coulissante, permettant de fermer cette pièce si nécessaire
- Créer, si possible, une ouverture donnant sur la « chambre à lait », à proximité de l'escalier afin d'accéder à l'étage

c-« Local des pompes »

- Prévoir une cuisine permettant une restauration simple et l'offre de boissons chaudes et froides, avec la possibilité d'aménager un équipement de cuisine semi-professionnel
- Pratiquer une ouverture entre ce local et la « chambre à lait », éventuellement avec séparation coulissante
- Maintenir l'ouverture vers l'extérieur pour l'accès de service à une terrasse
- Envisager une fenêtre passe-plats vers la « salle d'accueil »

d-« Chambre à lait »

- Aménager un WC sous l'escalier, équipé pour handicapés mais accessible à toutes et tous
- Permettre l'accès à l'étage depuis la « chambre à lait » par une porte donnant sur l'escalier

e-Étage

- Prévoir une pièce polyvalente pouvant accueillir, selon les besoins, des réunions de travail, des fêtes privées, des conférences, des activités ludiques pour les jeunes, des expositions, des projections
- Aménager des placards dans les parties basses du plafond sous combles
- Garder l'escalier à l'endroit actuel et le modifier pour faciliter l'accès, y compris pour les personnes à mobilité réduite, à la fois depuis l'intérieur et directement depuis l'extérieur
- Examiner la possibilité d'ajouter un deuxième velux
- Prévoir une isolation phonique du plancher

f-Cour arrière

- Aménager un pavillon accueillant le local technique, un cabinet de WC unisexe et un espace de rangement, éventuellement équipé de capteurs solaires
- Prévoir une place de stationnement réservée aux personnes handicapées

g-Espace devant la Laiterie

- Prévoir un espace permettant d'accueillir un mobilier extérieur pour des consommateurs de petite restauration

2-De poursuivre ses réflexions et recherches quant aux possibilités qui s'offrent à la commune pour assurer la gestion des activités, l'entretien des locaux et la surveillance de leur utilisation, tout en veillant à ce que les solutions retenues soient économiquement acceptables;

3-De tenir compte de l'importance de s'assurer que les activités qui se dérouleront dans le bâtiment, situé au cœur du village de Bossy, ne perturberont pas la tranquillité du voisinage;

4-De tenir la commission informée de l'évolution du projet et de la faire participer aux décisions clés qui devront être prises;

5-D'organiser une séance d'information destinée à la population une fois le projet définitif arrêté et avant le commencement des travaux.

Annexe : Plans de l'état actuel



